

ÉTONNANTS • CLASSIQUES

# ENTRETIEN D'UN PÈRE AVEC SES ENFANTS

ou Du danger de se mettre au-dessus des lois

DIDEROT



**GF** Flammarion

Extrait de la publication

**Texte intégral**



# Entretien d'un père avec ses enfants

ou Du danger de se mettre  
au-dessus des lois



ÉTONNANTS • CLASSIQUES

DIDEROT

Entretien d'un père  
avec ses enfants

*Présentation, choix des extraits, notes et dossier*

*par LAURENCE RAULINE,*

*professeur de lettres*

**GF** Flammarion

## **Du même auteur dans la même collection**

*Jacques le Fataliste*

*Madame de La Carlière (in Trois Contes philosophiques)*

*Le Neveu de Rameau*

*Supplément au Voyage de Bougainville*

© Éditions Flammarion 2010.

ISBN : 978-2-0812-3819-0

ISSN : 1269-8822

# SOMMAIRE

■ <b>Présentation</b> .....	9
L'esprit des Lumières	10
Diderot ou la liberté de penser et d'écrire	14
L' <i>Entretien</i> : conte ou dialogue? L'écriture comme arme de combat	18
Le « danger de se mettre au-dessus des lois »	24
■ <b>Chronologie</b> .....	31

## Entretien d'un père avec ses enfants

■ <b>Dossier</b> .....	85
Avez-vous bien lu?	86
Parcours de lecture	87
Les combats du siècle des Lumières contre l'injustice	92
Les armes littéraires des combats contre l'injustice (xvi <sup>e</sup> -xviii <sup>e</sup> siècles)	101
Utopies et loi naturelle : un idéal de justice ?	110



■ *Portrait de Denis Diderot (1767)*, par Louis-Michel Van Loo (1707-1771).



# PRÉSENTATION

On désigne par le mot « Lumières » un mouvement culturel européen du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, caractérisé par la valorisation de l'esprit critique et la lutte contre les préjugés, et dont les représentants les plus significatifs en France sont certainement Montesquieu, Voltaire, Rousseau et Diderot. Appliquée à ce mouvement, l'image de la « lumière » renvoie à son combat contre l'obscurantisme, auquel sont opposées les exigences du rationalisme, la recherche de la liberté et celle du bonheur.

*Entretien d'un père avec ses enfants* traduit la vigueur du questionnement auquel les écrivains et philosophes des Lumières soumettent les principes moraux, politiques et religieux les plus communément admis. Partiellement publiée en mars 1771 dans la *Correspondance littéraire*, périodique de Grimm dont la diffusion est confidentielle, l'œuvre paraît en volume en 1773, dans *Contes moraux et nouvelles idylles de D... et Salomon Gessner*, avec des textes du poète, peintre et graveur Salomon Gessner et un conte que Diderot vient d'achever (*Les Deux Amis de Bourbonne*). Elle est constituée d'une série de récits, qui peuvent apparaître comme autant de contes très brefs, enchâssés dans une structure de dialogue. Dans une forme littéraire libre et originale, oscillant entre le genre du conte et celui du dialogue moral et philosophique, elle s'intéresse aux rapports qu'entretiennent morale et exigences sociales. Les débats contradictoires mis en scène par ses

---

1. En Angleterre, on parle d'*Enlightenment*, et en Allemagne d'*Aufklärung*. Dans tous les cas, c'est la métaphore de la lumière qui est employée.

nombreux protagonistes sont sous-tendus par une même question : la loi doit-elle être respectée, même lorsqu'elle est injuste ou lorsqu'elle favorise l'injustice ?

# L'esprit des Lumières

## Le rationalisme et l'esprit d'examen

Pour bien comprendre les enjeux du texte, replaçons-le dans son contexte de création, celui des Lumières.

Les philosophes des Lumières croient en l'importance de la raison et de l'expérimentation scientifique, face aux vérités révélées et aux explications du monde que la religion s'efforce d'imposer. Ils considèrent que les progrès de la connaissance sont susceptibles de faire accéder les hommes au bonheur terrestre. Les nombreuses avancées techniques et scientifiques de l'époque donnent une réalité à cette pensée. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la physique, la biologie, la botanique et la médecine font l'objet de découvertes importantes, qui circulent dans les sociétés savantes, de plus en plus nombreuses. Par exemple, c'est en 1749 que Buffon publie son *Histoire naturelle*, et en 1789 que Lavoisier fait paraître son *Traité de chimie*. Au regard de ces ouvrages, les textes sacrés ne sont plus la seule référence pour rendre compte du fonctionnement du monde. L'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et métiers*, publiée sous la direction de Diderot et de d'Alembert entre 1751 et 1772, se propose de réunir tous les savoirs et de se faire l'expression de la pensée humaine enfin « éclairée ».

## La remise en cause des autorités politiques

Sur le plan politique, les philosophes et écrivains des Lumières ont pu inspirer les défenseurs du modèle républicain, même si la plupart d'entre eux n'appellent pas de leurs vœux la remise en cause de la monarchie. Ils considèrent le plus souvent que le peuple n'est pas suffisamment éclairé pour que la démocratie soit un régime raisonnable. Contestant les dérives tyranniques de la monarchie absolue de droit divin – régime dans lequel le roi exerce le pouvoir seul et au nom de Dieu –, ils prônent un exercice plus juste du pouvoir, fondé sur les exigences du rationalisme. Ils sont partisans du « despotisme éclairé », qui représente une tentative de conciliation entre le pouvoir absolu et la volonté d'assurer le bien-être collectif, ainsi que le bonheur individuel, par la diffusion de l'enseignement et par l'incitation au progrès économique. Des souverains tels que Catherine II de Russie ou Frédéric II de Prusse constituent à leurs yeux des exemples de « despotes éclairés », influencés par les idéaux des Lumières. Mais, pour Voltaire, qui est proche du second, comme pour Diderot, proche de la première, l'expérience montrera que le « despotisme éclairé » est une illusion et que les despotes sont plus autoritaires et plus cyniques que véritablement soucieux d'humanisme. Le prince ne peut imposer le progrès et la raison tout en préservant la liberté. C'est la société entière, et non pas seulement le despote, qui doit être « éclairée ».

## La remise en cause des autorités religieuses

Sur le plan religieux, les philosophes et écrivains des Lumières cherchent à promouvoir un rapport plus direct à Dieu, libéré de tous les rites dont ils dénoncent le caractère souvent superstitieux. Ils développent une forme d'anticléricalisme, ou tout au moins de méfiance à l'encontre de l'Église. Néanmoins, ils ne remettent généralement pas en cause la nécessité de la croyance, à laquelle

ils reconnaissent la vertu essentielle de garantir l'ordre social. Ils sont par conséquent considérés comme déistes. Ils croient en un Dieu « horloger », qui régirait la mécanique de l'univers<sup>1</sup>. Ce Dieu n'est ni incarné ni vraiment impliqué dans les affaires des hommes. Pour les déistes, la religion est avant tout une morale, qu'ils fondent sur les valeurs de la bourgeoisie, classe sociale montante, telles que le mérite, le travail, le respect de la famille, la liberté. Quelques philosophes vont plus loin, en défendant l'athéisme. C'est le cas d'Helvétius (voir *De l'esprit*, 1758), de d'Holbach (voir *Système de la nature*, 1770) ou encore de Diderot<sup>2</sup>, qui donne des arguments au matérialisme (voir *infra*) comme système d'explication de la nature.

## Les combats contre les injustices

Dans une société dont l'organisation repose sur les privilèges et l'exercice arbitraire du pouvoir, les philosophes des Lumières s'illustrent dans de nombreux combats contre l'injustice. Ils critiquent l'inhumanité de certaines peines et la pratique de la « question », torture utilisée pour obtenir les aveux sur lesquels repose la condamnation du suspect. Voltaire est l'un de ceux qui en dénonce la barbarie dans son *Dictionnaire philosophique*. Il prend également position dans certaines affaires célèbres : dans le *Traité*

---

1. Pour une définition du déisme, on peut se reporter à ces vers de Voltaire : « L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer/ Que cette horloge existe et n'ait pas d'horloger » (Voltaire, *Les Cabales*, 1772).

2. Voir cette affirmation, par exemple : « J'avoue qu'un Être qui existe quelque part et qui ne correspond à aucun point de l'espace ; un Être qui est inéteudu et qui occupe de l'étendue ; qui est tout entier sous chaque partie de cette étendue ; qui diffère essentiellement de la matière et qui lui est uni ; qui la suit et qui la meut sans se mouvoir ; qui agit sur elle et qui en subit toutes les vicissitudes ; un Être dont je n'ai pas la moindre idée ; un Être d'une nature aussi contradictoire est difficile à admettre » (Diderot, *Le Rêve de d'Alembert*, publié en 1830).

sur la tolérance (1763), il défend Calas, protestant accusé, à tort, d'avoir tué son fils parce qu'il voulait se convertir au catholicisme, et condamné au supplice de la roue. Il obtient sa réhabilitation. Peu de temps après, en 1765, survient l'affaire Sirven. Protestants, Pierre Paul Sirven et son épouse sont accusés d'avoir tué leur fille, handicapée mentale, afin de l'empêcher de se convertir au catholicisme. Ils sont jugés et condamnés à mort par contumace, avant d'être défendus et innocentés par Voltaire en 1771. Le chevalier de La Barre est une autre victime de la justice. Accusé sans preuve des dégradations constatées sur une statue du Christ située sur le Pont-Neuf d'Abbeville (Picardie), il est condamné, torturé et décapité en 1766, à l'âge de vingt ans, victime de sa réputation de libertinage : en 1765, il avait refusé de s'agenouiller au passage d'une procession ; et, après l'affaire de la statue, on trouve chez lui *Le Dictionnaire philosophique* de Voltaire, un livre interdit, suspecté de promouvoir des idées antichrétiennes et avec lequel son corps sera brûlé. Voltaire dénonce vigoureusement le sort fait à cet innocent et la sauvagerie de la peine qui lui a été infligée.

Face à ces injustices, que le pouvoir « justifie » par la nécessité de juguler les oppositions politiques ou religieuses, les philosophes défendent l'idée de tolérance, la nécessité d'une cohabitation pacifique entre les différentes religions monothéistes, ainsi qu'un humanisme attentif aux points communs entre les individus, plus qu'à leurs différences. L'universalisme des Lumières, aujourd'hui suspect d'avoir fait taire l'affirmation d'un droit à la différence et d'avoir légitimé l'impérialisme occidental, en particulier la colonisation, menée au nom d'intentions « civilisatrices », est toutefois l'arrière-plan essentiel de la confiance en l'éducation, de la critique de l'esclavage et de la réaffirmation constante de la dignité de l'homme.

Diderot, qui a prêté sa plume à tous les domaines de la réflexion philosophique, incarne de manière forte et originale ces combats contre les différentes formes d'autorité et l'intolérance.

C'est certainement l'exigence de liberté qui domine son œuvre : liberté de penser mais aussi d'écrire, dans des formes littéraires toujours renouvelées, qui n'imposent aux lecteurs aucune vérité absolue et définitive.

# Diderot ou la liberté de penser et d'écrire

## Des débuts littéraires et philosophiques audacieux

Né le 5 octobre 1713 à Langres, Diderot grandit au sein d'une famille très religieuse, auprès d'un père qu'il estime et que les habitants de la ville louent pour « sa probité rigoureuse », autrement dit sa grande honnêteté. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il est tonsuré en 1726 mais ne peut hériter de la charge de chanoine de son oncle (voir *Entretien d'un père avec ses enfants*, p. 75). En 1728, il part à Paris, où il poursuit ses études et s'inscrit à la Sorbonne. Il commence une carrière juridique mais y renonce et se tourne progressivement vers la littérature, menant une vie de bohème, fréquentant les cafés et les théâtres. En 1743, contre l'avis de son père, et par conséquent en secret, il épouse Anne Toinette Champion, jeune fille de basse condition sociale. Le couple aura quatre enfants, dont seule la cadette atteindra l'âge adulte. Durant cette période où il n'a ni métier bien défini, ni revenus assurés, Diderot, pour vivre, met à profit sa connaissance de l'anglais et réalise quelques traductions, notamment celle de *l'Essai sur le mérite et la vertu* de Shaftesbury en 1745. Un an plus tard, paraît, sous couvert d'anonymat, sa première œuvre

originale : ses *Pensées philosophiques*, qui sont un dialogue entre un chrétien, un déiste, un sceptique<sup>1</sup> et un athée<sup>2</sup>.

En 1749, la parution de la *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* confirme ses positions « matérialistes » : il considère le monde comme un composé d'atomes organisés selon les règles du hasard. Jugée impie, car elle permet d'envisager la nature sans poser comme nécessaire l'existence de Dieu, cette conception du monde lui vaut un séjour de trois mois dans la prison du château de Vincennes. Il y reçoit la visite de son ami d'alors, Jean-Jacques Rousseau<sup>3</sup>. Cet épisode lui fait prendre conscience du poids de la censure et de la nécessité de se montrer prudent.

## L'Encyclopédie (1751-1772), un projet très ambitieux au service des idées nouvelles

En 1747, avec d'Alembert, Diderot est chargé d'un grand projet, l'*Encyclopédie*, auquel il consacre plusieurs années de sa vie. Le premier volume paraît en 1751 et la publication ne s'achève qu'en 1772. À l'origine, il n'était question que de la traduction d'un ouvrage de l'éditeur anglais Chambers. Mais l'*Encyclopédie* est devenue une œuvre considérable : à son achèvement, elle comporte vingt-huit volumes – dix-sept de discours et onze de planches. Diderot fait appel à de nombreux écrivains et philosophes pour soutenir son projet. Voltaire, Rousseau, le chevalier de Jaucourt, le médecin Tronchin, entre autres, y collaborent en rédigeant des articles. Cette œuvre, qui soumet toutes les superstitions et les croyances à l'esprit d'examen, se heurte à de

---

1. **Sceptique** : personne qui doute, qui ne croit pas en l'existence de vérités absolues.

2. **Athée** : personne qui met en cause l'existence de Dieu.

3. Rousseau et Diderot se sont rencontrés à Paris, en 1742. En 1758, leur amitié, faite d'un attachement profond et de complicité intellectuelle, se rompt de manière violente et définitive.

nombreuses oppositions. Elle est victime de la censure de la part de l'éditeur Le Breton, qui modifie certains textes par souci de prudence, mais aussi de celle du pouvoir : en 1759, le roi révoque le privilège qu'il avait accordé, c'est-à-dire l'autorisation de publier l'ouvrage, et ordonne la destruction par le feu des sept volumes déjà parus. De ce fait, les dix derniers volumes de texte sont imprimés clandestinement. La force des oppositions est à la mesure des ambitions du projet et de sa dimension polémique. Dans son article « Encyclopédie », Diderot donne à son œuvre un rôle déterminant pour la postérité : il s'y consacre « afin que les travaux des siècles passés n'aient pas été des travaux inutiles pour les siècles qui succéderont ; que nos neveux, devenant plus instruits, deviennent en même temps plus vertueux et plus heureux, et que nous ne mourions pas sans avoir bien mérité du genre humain ».

## Le renouvellement des genres littéraires et philosophiques

Dans sa carrière d'écrivain et de philosophe, Diderot s'illustre avant tout par la diversité des modes d'expression qu'il choisit. Entre 1759 et 1781, à l'initiative de Grimm, il rédige ainsi neuf « salons », ou comptes rendus d'expositions, faisant de la critique d'art un véritable genre littéraire. Il s'efforce de donner à voir les tableaux, pour les lecteurs qui ne les ont pas sous les yeux. Mais il ne se contraint pas à être objectif. Il use de toutes les ressources du style et des images pour faire partager son point de vue sur les œuvres d'art et ses interrogations sur le Beau.

En 1759, le décès de son père lui donne l'occasion de retourner à Langres pour régler la succession. Cette expérience lui inspire le *Voyage à Langres*, qui prend la forme d'un récit de voyage, mais aussi l'*Entretien d'un père avec ses enfants*, un texte à la croisée



du dialogue philosophique et du conte, que Grimm publie dans la *Correspondance littéraire* du 1<sup>er</sup> mars 1771, en le faisant précéder d'un éloge appuyé du père de son ami.

Entre 1760 et 1765, Diderot commence à rédiger de nombreux romans : *La Religieuse*, publiée entre 1780 et 1782, *Le Neveu de Rameau*, entrepris à partir de 1762 et publié à titre posthume en 1821, *Jacques le Fataliste*, écrit à partir de 1765 et publié en 1796. Pour chacun, Diderot procède par ajouts et par révisions successives, faisant de l'écriture un processus long et éclaté, reflet du questionnement d'une pensée en mouvement, qui hésite à s'enfermer dans une formulation définitive.

Diderot s'illustre aussi dans le genre théâtral, pour lequel il compose des drames bourgeois, pièces qui mettent à distance l'esthétique classique, fondée sur le respect des unités de temps, de lieu et d'action, et sur une dichotomie entre comédie et tragédie, que Diderot juge artificielle. Dans *Le Fils naturel* (1757) et *Le Père de famille* (1758), il met en scène des conflits familiaux avec une diversité de tons et une liberté de forme censées rendre compte des expériences de la vie quotidienne avec une certaine fidélité.

Du 11 juin 1773 au 21 octobre 1774, Diderot se rend à Saint-Pétersbourg, auprès de Catherine II de Russie, qui l'invitait depuis de nombreuses années et qui l'avait aidé financièrement. C'est pour lui une déception. Il découvre que la souveraine exerce son pouvoir de manière autoritaire et peu conforme aux idéaux auxquels il croit. Sa santé se dégrade. Dix ans plus tard, le 31 juillet 1784, il meurt à son domicile parisien, avant d'avoir eu le temps de réaliser une édition complète de ses œuvres.

# L'Entretien : conte ou dialogue ? L'écriture comme arme de combat

S'inspirant peut-être du dernier voyage de Diderot à Langres avant la mort de son père en 1754, l'œuvre est présentée comme la transcription d'un véritable dialogue, celui d'un père sur son lit de mort avec ses enfants, nourri de nombreux récits qui s'apparentent à des contes. Parmi ces derniers, celui qui est essentiellement soumis à la discussion est le cas de conscience auquel le père de Diderot a été confronté par le passé. Appelé pour régler l'héritage du curé de Thivet, il a dû faire appliquer un testament dépossédant la famille, pourtant très pauvre, du défunt au profit de riches libraires parisiens. Les autres récits sont alors destinés à rendre la réflexion née de ce cas de conscience plus concrète et plus plaisante. L'œuvre entière, qui se présente comme un récit assez bref, doté d'une visée morale, peut être rattachée au genre du conte philosophique.

Dans ce texte, le conte et le dialogue apparaissent comme deux modalités différentes de l'argumentation (l'une indirecte, l'autre directe), deux armes littéraires qui doivent amener le lecteur à réfléchir sur les lois et leurs fondements moraux.

## Un conte philosophique ?

Pour dénoncer les injustices, que la justice des hommes elle-même fait parfois naître, Diderot choisit le conte philosophique. Ce genre se définit par sa brièveté : il s'agit d'un récit plus développé que la fable, mais plus court que le roman. Par le biais d'une fiction plaisante, il aborde des enjeux philosophiques complexes.

L'histoire racontée propose à la fois une réflexion morale et une critique déguisée de la société et du pouvoir. En cela, on parle d'argumentation indirecte. Celle-ci a pour avantages de séduire le lecteur et de détourner en partie l'attention de la censure. Le genre du conte philosophique connaît son âge d'or durant le siècle des Lumières, en particulier avec Voltaire : *Candide* (1759) est l'exemple le plus célèbre de conte philosophique. Outre *l'Entretien d'un père avec ses enfants* (1771), Diderot, pour sa part, est aussi l'auteur des *Deux Amis de Bourbonne* (1770), qui dénonce le pouvoir judiciaire, et de *Madame de La Carlière, ou Sur l'inconséquence du jugement public de nos actions particulières* (1772). Contrairement à ce que son titre indique, le texte de Diderot *Ceci n'est pas un conte* (1772)<sup>1</sup> peut également être considéré comme un conte philosophique. L'œuvre réunit deux récits illustrant la méchanceté des hommes et des femmes, et approfondissant la question de la relativité de la morale.

Pour Voltaire, qui s'amuse à parodier les lieux communs du conte merveilleux, tels que l'indétermination du cadre spatio-temporel, les invraisemblances et une conclusion heureuse, il ne s'agit en aucun cas de donner l'illusion du réalisme. Diderot, quant à lui, s'attache bien davantage à la vraisemblance du récit. Il inscrit la discussion morale et philosophique dans un cadre réaliste, sans recourir aux conventions traditionnelles du conte. Il affirme présenter « l'histoire d'une de [ses] soirées, et un modèle de l'emploi des autres » (p. 45). Il se met en scène en se désignant par le pronom « moi », qui annonce chacune de ses répliques. Sa famille est représentée par son père, sa sœur et son frère, chanoine de la cathédrale de Langres, avec lequel il entretient des relations conflictuelles et que Grimm considère comme un « homme d'un esprit bizarre, d'une dévotion outrée » (*Correspondance littéraire*,

---

1. *Ceci n'est pas un conte* forme avec *Madame de La Carlière* et le *Supplément au Voyage de Bougainville* un triptyque de contes, qui trouve son unité autour d'un questionnement sur la morale et sur la relativité des valeurs.

1<sup>er</sup> mars 1771, texte précédant l'*Entretien d'un père avec ses enfants*). L'œuvre fait écho aux problèmes de succession que Diderot a rencontrés après le décès de son père. Par cet ancrage réaliste, le conte est donc proche de la nouvelle. Toutefois, il possède une intention didactique plus marquée et tire son unité et sa cohérence de la confrontation des points de vue sur une question précise. Les enjeux narratifs sont subordonnés aux enjeux argumentatifs.

Dans l'*Entretien d'un père avec ses enfants*, le dialogue est précédé de quelques lignes de narration, qui définissent la situation initiale. D'emblée, le père est désigné comme le héros du conte. Il joue également le rôle de conteur dans le récit enchâssé de l'héritage du curé de Thivet. De nombreux interlocuteurs, tels que le docteur Bissei, le chapelier, le prieur, un magistrat et un géomètre, interviennent successivement pour développer divers exemples d'injustices légales et d'éventuels manquements légitimes à la justice. Leurs récits sont autant de paraboles dont le lecteur doit tirer un enseignement. Le docteur Bissei offre un intermède à la réflexion sur l'héritage, en évoquant un homme « à la veille de subir une peine infamante », qu'il lui a fallu soigner. Le chapelier soumet à son auditoire son propre cas : après le décès de sa femme, aux soins de laquelle il a consacré sa jeunesse, il ne lui reste que des dettes. Il ne sait s'il doit rendre une partie de sa dot aux héritiers de son épouse, ou enfreindre la loi et s'approprier l'héritage, qu'il estime avoir mérité. Le père évoque également le cas du chanoine Vignerou, dont la famille a été tentée de cacher la mort, pour ne pas perdre un canonicat qui n'avait pas encore été attribué au moment du décès. Le frère enchaîne avec l'histoire du cordonnier de Messine, qui rend lui-même, selon ses propres règles, la justice. Le prieur propose le dernier exemple, en expliquant qu'il a détruit une lettre de créance afin de favoriser un pauvre marchand grainetier. Après l'intervention de Mme d'Isigny, qui est à l'origine de réflexions plaisantes et légères sur la liberté des

mœurs, l'œuvre se clôt sur une morale, conclusion de tout conte, que le philosophe laisse à chacun le soin d'interpréter.

## Un dialogue ?

Dans l'*Entretien d'un père avec ses enfants*, la réflexion progresse par un jeu de questions-réponses qui s'enchaînent, sur le mode du dialogue socratique, dans le but de faire émerger une vérité. Diderot se sert du dialogue comme d'une arme essentielle dans le combat des Lumières pour faire progresser l'esprit critique. C'est sous cette forme qu'il écrit *Le Neveu de Rameau* (1762-1773), *Le Rêve de d'Alembert* (1769) et le *Supplément au Voyage de Bougainville* (1773). Le dialogue prend également une place considérable dans un roman tel que *Jacques le Fataliste* (1778-1780). Il permet de développer une argumentation de manière directe, mais sans prendre le risque d'ennuyer. Il mime le dynamisme et le caractère concret de la conversation quotidienne. Dans l'*Entretien*, il laisse place à des plaisanteries, comme le jeu sur le mot « bruit », qui ouvre la conversation (p. 46), ou à quelques familiarités. Ce mode d'argumentation, très éloigné des formes rigoureuses du traité ou de l'exposé, fait de la philosophie une expérience quotidienne. Bien avant d'être une suite de concepts abstraits, elle est d'abord le fruit d'un vécu.

L'écriture souligne les contradictions d'une pensée qui cherche quelques certitudes, sans jamais les trouver. Elle traduit la méfiance sceptique du philosophe à l'égard des réponses toutes faites, qui nous font courir le risque de l'erreur et qui nous privent de l'agrément de la discussion. Ce plaisir est lié à l'échange et au cheminement dynamique de la pensée. Dans sa « promenade », le sceptique se soucie peu du point d'arrivée. Diderot ne cherche pas à nous faire rejoindre le refuge rassurant de la vérité, qui est uniquement l'objet d'un questionnement et d'une quête. Il s'attache

plutôt à nous entraîner dans la vivacité d'un dialogue qui pourrait ne jamais s'arrêter. Dans cette conversation très animée, il joue tantôt le rôle de spectateur amusé et critique des récits d'autrui, tantôt celui d'arbitre, sommé de prendre position. S'il ne donne pas son avis au chapelier, c'est parce qu'il refuse de conseiller un « sot ». En revanche, face à son père, son frère et sa sœur, il parle plus librement. Il défend sa conception de la justice, pour finalement laisser le dernier mot à son père, qui rappelle les dangers de la désobéissance aux lois. Le dialogue permet l'expression des différents points de vue, dont la conclusion montre qu'ils peuvent se rejoindre dans la reconnaissance du sage comme exception à la règle de l'obéissance aux lois.

Seul le frère, dont les sarcasmes à l'égard de Diderot traduisent le manque de souplesse intellectuelle, offre l'image d'un dogmatisme difficilement compatible avec la confrontation sereine des idées. Sa sœur, au contraire, pourrait offrir l'image du lecteur, auquel Diderot ménage souvent une place dans ses œuvres. Sa présence discrète est pourtant indispensable à la conversation, qui s'interrompt durant sa brève absence. Elle relance parfois l'échange, en posant des questions témoignant de sa curiosité. Si elle s'inquiète des positions de son frère qui s'opposent à son paisible bon sens, elle lui apporte un soutien constant, comme l'indique cette précision : « Ma sœur se taisait ; mais elle me serrait la main en signe d'approbation » (p. 72). Elle incarne un esprit sensible, curieux et ouvert au dialogue, une figure du lecteur idéal.

Pour mimer les tours et détours d'une conversation, Diderot n'hésite pas à pratiquer l'art de la digression et de l'interruption. Pour imiter la vie, respecter son mouvement et les incertitudes qu'elle nous impose, il donne à l'œuvre un rythme fragmenté et discontinu, marqué par la longueur de certains récits, compensée par la rapidité d'autres répliques. Ainsi, l'arrivée du docteur Bissei entraîne une pause dans le récit du père. Ce personnage repart après avoir apporté sa contribution à la discussion. Lorsqu'elles

ne présentent pas un intérêt direct par rapport aux questions de morale qu'il envisage, Diderot transcrit les paroles des uns et des autres au discours indirect ou narrativisé. Par ce biais, il parvient à donner au dialogue toute l'intensité nécessaire au maintien de l'intérêt du lecteur, sans renoncer au souci de vraisemblance. La conversation est interrompue par les aléas du quotidien : l'arrivée ou le départ d'un personnage, les exigences diverses de la sociabilité, le coucher du père. Diderot, qui est aussi dramaturge, adapte à son texte des techniques du genre théâtral. Après avoir posé le cadre de sa « pièce », il donne la parole à divers personnages, qui créent autant de scènes distinctes, même si l'écrivain ménage entre elles des transitions très souples. Certaines remarques, qui précisent les gestes des personnages ou leurs réactions, sont comparables à des didascalies. Ainsi, à la fin du récit du père, Diderot indique : « nous tombâmes dans le silence, chacun rêvant à sa manière sur cette singulière aventure » (p. 62). La nuit met un terme définitif au dialogue qui, terminé sur le tête-à-tête de Diderot et de son père, laisse place au silence du sommeil.

Pour Diderot, qui en propose une illustration avec *Jacques le Fataliste*, la composition d'une œuvre ressemble à une « rhapsodie » ; elle témoigne de son souci de liberté et de fantaisie, incompatible avec une exigence d'ordre et de structuration rigoureuse de la pensée. Il peut ainsi affirmer : « Je ne compose point, je ne suis pas auteur, je lis ou je converse, j'interroge ou je réponds » (*Essai sur la vie de Sénèque*, 1778, devenu *Essai sur les règnes de Claude et Néron*). La liberté de l'écriture, qui interdit l'inscription définitive de l'œuvre dans un genre, permet une plaisante et féconde confrontation des voix, dans un langage musical polyphonique, qui restitue l'infinie complexité des questions soulevées.

# Le « danger de se mettre au-dessus des lois »

Le conflit entre la morale naturelle, qui s'appuie sur le cœur et la raison, et les lois, propres à chaque nation et à chaque époque, est à l'origine de ces cas de conscience complexes soulevés dans *l'Entretien*. Face à son frère et à sa sœur, Diderot défend les exigences de la morale naturelle, seul critère à l'aune duquel il juge les actions. Lorsque le dialogue s'interrompt, ce n'est pas pour livrer au lecteur une conclusion ferme et définitive, c'est uniquement pour suggérer le caractère potentiellement subversif de la liberté que s'accorde le sage en se plaçant « au-dessus des lois ».

## La nécessité d'obéir aux règles du droit

Le père commence par énoncer ce qui devrait être un paradoxe, dans une société régie par des lois justes : « la réputation d'homme de bien, la plus désirable de toutes, a ses périls, même pour celui qui la mérite » (p. 46). Le premier des « dangers » que présente le texte est donc celui d'obéir aux lois. Pour prouver ce qu'il affirme, le père fait le récit de la succession du curé de Thivet. Il a hésité à brûler un testament qui était manifestement injuste. Son respect de la loi l'a conduit à favoriser les plus riches. Afin d'inspirer la pitié de son auditoire, il décrit de manière pathétique les réactions des pauvres gens ainsi déshérités, « les cris de la douleur, de la fureur, de la rage, le hurlement des imprécations » (p. 60). Le docteur Bissei, lui aussi, a dû aller à l'encontre des exigences naturelles de la conscience, en soignant un homme dont il connaissait les crimes, comme le lui imposaient les règles déontologiques de sa profession. Pour sa part, le chapelier doit vivre avec les remords que lui cause le fait d'avoir volé la succession de



sa femme. Révolté par l'impunité dont bénéficiaient les criminels, le cordonnier de Messine a pris la responsabilité de punir le crime, en se faisant lui-même le meurtrier des coupables.

Tous ceux qui ont choisi de désobéir ont mis en péril leur propre tranquillité et ont pris de grands risques. C'est pourquoi le père, même s'il reconnaît la pertinence des arguments de son fils, avoue ne pas avoir la force de suivre la seule raison. Il lui fait cette déclaration : « Mon fils, mon fils, c'est un bon oreiller, que celui de la raison ; mais je trouve que ma tête repose plus doucement encore sur celui de la religion et des lois » (p. 75). Le choix de l'obéissance aux règles, même iniques, est plus confortable pour la majorité des hommes, qui préfèrent déléguer à d'autres le pouvoir de statuer sur le juste et l'injuste. L'autonomie suppose une détermination à laquelle l'homme vieillissant renonce et dont il laisse le privilège au seul sage.

Le frère défend vigoureusement le père de Diderot, dans sa décision d'exécuter le testament. Il considère qu'il faut obéir à la loi, qui est conçue dans l'intérêt général, et que l'on ne peut transgresser en se fondant sur de simples cas particuliers. Justifier la désobéissance au nom de la justice est une imprudence, car la plupart n'y verraient qu'une légitimation du désordre. Le médecin soutient également la nécessité d'accomplir son devoir, sans se substituer au juge. Le risque de livrer la société à l'anarchie, aux règnes des différents partis et à la violence est trop important pour que chaque individu soit autorisé à faire des exceptions aux règles de droit. L'absence de règles claires laisserait la place à la loi du plus fort et assurerait le triomphe de la cruauté et de la barbarie, au détriment de l'existence même de la société. Le point de vue des deux hommes est politique, avant d'être moral : la raison judiciaire, garantie de l'ordre et de la stabilité du pouvoir, justifie le sacrifice de quelques individus et d'une certaine idée de la justice, au nom de l'intérêt collectif.

## La liberté du philosophe ou l'exception qui ne peut pas devenir la règle

Pour Diderot, chaque récit est une démonstration de l'iniquité de la loi. Le philosophe critique donc sévèrement l'attitude de son père, qui a accepté l'exécution d'un testament injuste. Il s'accorderait également la liberté de juger et de ne pas faire profiter un « monstre » du secours de la médecine. Comme le chapelier, il n'aurait pas rendu l'argent aux héritiers d'une épouse décédée après de longues années de maladie. L'intervention finale de Mme d'Isigny déplace la discussion sur la question de la liberté sexuelle et de la fidélité entre époux. L'indifférence avec laquelle la femme évoque l'éventuelle noyade de son mari fait du mariage une hypocrisie que seules les exigences sociales invitent à perpétuer. Dans le *Supplément au Voyage de Bougainville* (1773), dialogue ou conte philosophique entre l'aumônier et le Tahitien Orou, le mariage est aussi l'objet d'une critique très virulente. La loi naturelle, que pratiquent les Tahitiens, ne soumet pas la sexualité à des exigences morales intenable et culpabilisantes, telles que l'abstinence ou la fidélité, que nous impose la morale chrétienne. Elle est ainsi beaucoup plus propice au bonheur des hommes, car, loin d'être de purs esprits, ils sont avant tout des êtres de chair, qui ne peuvent résister aux impératifs du désir.

Pour le philosophe, « la nature a fait les bonnes lois de toute éternité ; c'est une force légitime qui en assure l'exécution ; et cette force, qui peut tout contre le méchant, ne peut rien contre l'homme de bien » (p. 68). En élaborant une suite de règles complexes, la société a perverti celles qui prévalaient à l'état de nature. Diderot opère ce renversement, que Rousseau développe dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755) : par ses lois, l'homme qui se dit civilisé s'est rendu parfois plus barbare que les « sauvages », ceux dont on croit qu'ils sont restés étrangers à toute forme de civilisation. Les

exigences humaines et morales sont antérieures et surtout supérieures à celles du pouvoir et de la loi. La justice est une institution d'autant plus inquiétante qu'elle est soutenue par l'Église, incarnée par le père Bouin. Diderot considère que ce casuiste<sup>1</sup> « n'était qu'un mauvais raisonneur, un bigot à tête rétrécie » (p. 70), dont l'influence « ne prouve que l'autorité redoutable des opinions religieuses sur les têtes les mieux organisées » (p. 71). Inspiré par un certain anticléricalisme, qui lui fait également critiquer le « gros prêtre », plus soucieux de vin que de morale, il dénonce l'alliance fâcheuse des pouvoirs judiciaire et politique destinée à promouvoir l'obscurantisme et à assurer la pérennité de principes injustes, conçus dans l'intérêt de quelques-uns.

Dans sa prudence, le philosophe rappelle toutefois que, même si elles sont imparfaites et mal adaptées aux cas particuliers, les lois des hommes sont indispensables. À son père, qui l'avertit ironiquement des dangers de « prêcher » les règles qu'il défend, Diderot répond, non sans un certain orgueil : « Je ne les prêcherai pas ; il y a des vérités qui ne sont pas faites pour les fous ; mais je les garderai pour moi » (p. 69). Il ne saurait remplacer la vérité religieuse des prédicateurs par celle de la philosophie, qu'il laisse le soin à chacun de découvrir. Il reconnaît la « folie » du monde et l'incapacité où est la majorité, prisonnière de ses préjugés, de se donner à elle-même ses propres règles. L'autonomie ne saurait être que le privilège du sage, au sein de la cité. Diderot énonce les limites de l'ambition éducative des Lumières, contrainte par le poids de l'analphabétisme et par le règne sans partage de l'Église. Il s'agit pour les philosophes de vulgariser les connaissances, mais pas à n'importe quel prix. Diderot n'appelle pas à un bouleversement de l'ordre social, mais à une réflexion sur ce qui fonde la légitimité de nos décisions. Seul le sage, dont l'esprit est éclairé, est fondé à se laisser guider par le « tribunal de (s)on cœur, de

---

1. **Casuiste** : spécialiste de théologie morale et de l'étude des cas de conscience.

(s)a raison, de (s)a conscience » (p. 68). C'est le père qui a le dernier mot, et qui clôt l'entretien par cette remarque plaisante adressée à son fils : « Je ne serais pas trop fâché [...] qu'il y eût dans la ville un ou deux citoyens comme toi ; mais je n'y habiterais pas, s'ils pensaient tous de même » (p. 83). Après avoir demandé à son fils de parler « plus bas », il relativise, de manière plaisante, la possibilité de se placer au-dessus des lois. Le sage est une exception. L'autonomie, qui, étymologiquement, est la capacité de se donner à soi-même ses propres règles (du grec *auto*, « soi-même », et *nomos*, « lois ») et dont le philosophe allemand Kant fait l'objectif essentiel des Lumières, est un privilège auquel il n'est pas souhaitable que la plupart des hommes, encore dans l'enfance, aient la possibilité d'accéder.

Par cette conclusion, Diderot, qui manifeste sa distance à l'égard de toute forme de dogmatisme et d'intransigeance, invite le lecteur à poursuivre la réflexion. Pour la majorité des hommes, les lois sont un ensemble de règles dont la légitimité ne se discute pas. La paresse et une forme de lâcheté peuvent inciter certains à faire le choix de l'obéissance. L'homme craint au moins autant d'être libre qu'il le désire. Le choix de la liberté est aussi celui de la responsabilité individuelle. C'est un horizon vers lequel chaque individu peut et doit pourtant tendre, afin d'affirmer sa dignité d'être humain. Le seul préalable est d'accepter de se libérer de ses certitudes et de ses croyances, à l'exception d'une seule, humaniste : la nécessaire confiance en l'homme et en la vertu de l'éducation.



Toulouse, musée du Vieux-Toulouse

■ Casimir Destrem, *L'Affaire Calas* (1879). Arrestation de Jean Calas (de dos), à Toulouse, en 1761 dans son magasin d'étoffes. À gauche, gît le corps de son fils. Toute la ville est rassemblée derrière celui qui procède à l'arrestation.



Archives Flammarion

■ Frontispice de l'*Encyclopédie*, dessiné par Charles Nicolas Cochin (1715-1790), gravé par Bonaventure Louis Prévost (1747-1804 ?), 1772.

# CHRONOLOGIE

1713 1784

1713 1784

■ Repères historiques et culturels

■ Vie et œuvre de l'auteur

## Repères historiques et culturels

- 1643** Début du règne de Louis XIV.
- 1715** Mort de Louis XIV.  
Régence de Philippe d'Orléans.
- 1721** Montesquieu, *Lettres persanes*.
- 1722** Sacre de Louis XV.
- 1723** Mort de Philippe d'Orléans.  
Début du règne personnel de Louis XV.
- 1734** Voltaire, *Lettres philosophiques*.
- 1740-1786** Règne de Frédéric II de Prusse, « despote éclairé » dont Voltaire devient l'ami, avant de se brouiller avec lui.
- 1742** Création d'un corps de censeurs royaux, chargé de surveiller les nouvelles publications.
- 1745** Mme de Pompadour, favorite de Louis XV.



## Vie et œuvre de l'auteur

- 1713** 5 octobre : naissance à Langres, en Haute-Marne, de Denis, fils de Didier Diderot (maître coutelier) et d'Angélique Vigneron.
- 1715** Naissance de sa sœur, Denise Diderot, qu'il appelle «sœurette» dans l'*Entretien d'un père avec ses enfants*.
- 1722** Naissance de son frère Didier Pierre Diderot, futur chanoine de Langres, avec lequel Diderot n'entretient pas de bonnes relations.
- 1726** Diderot reçoit la tonsure. Il est destiné à succéder à son oncle, le chanoine Didier Vigneron. À la mort de celui-ci en 1728, il ne reçoit pas le canonicat.
- 1728-1740** Départ de Langres pour Paris. Il étudie à la Sorbonne. Il commence une carrière juridique mais y renonce, mène une vie de bohème, fréquentant les cafés et les théâtres, et se tourne vers les traductions et la littérature.
- 1741** Rencontre avec Anne Toinette Champion (future Mme Diderot).
- 1742** Rencontre avec Jean-Jacques Rousseau. C'est le début d'une amitié qui dure jusqu'en 1758.
- 1743** Son père ne l'ayant pas autorisé à épouser Anne Toinette Champion, il se marie secrètement avec elle.
- 1744** Naissance d'Angélique, sa première fille. Elle meurt quelques mois plus tard.
- 1745** Traduction très libre de l'*Essai sur le mérite et la vertu* de l'Anglais Shaftesbury.

# Repères historiques et culturels

1746 Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*.

1748 Voltaire, *Zadig ou la Destinée*, conte philosophique.  
Montesquieu, *De l'esprit des lois*.

1749 Buffon, *Histoire naturelle* (t. I à III).

1752 Voltaire, *Micromégas*, conte philosophique écrit vers 1739.

1753 Buffon, *Histoire naturelle* (t. IV).  
Grimm prend la tête de la *Correspondance littéraire*.

1754 Naissance du futur Louis XVI.

## Vie et œuvre de l'auteur

- 1746 En juin, publication, sous couvert d'anonymat, des *Pensées philosophiques*; l'œuvre est condamnée en juillet par le parlement de Paris.  
Naissance de son premier fils, François Jacques Denis, qui meurt en 1750.
- 1747 *La Promenade du sceptique*, essai.  
Diderot reçoit du libraire Le Breton la responsabilité de diriger l'*Encyclopédie*, en collaboration avec d'Alembert. À l'origine, le projet consiste en une traduction de la *Cyclopædia* de Chambers. Il devient une entreprise très ambitieuse de vulgarisation qui ne s'achève qu'en 1772.
- 1748 Publication anonyme des *Bijoux indiscrets*, œuvre romanesque, d'inspiration satirique et libertine, qui fait scandale.
- 1749 *La Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* vaut à Diderot trois mois de prison à Vincennes. Il y reçoit la visite de Jean-Jacques Rousseau. Il se lie avec d'Holbach et Grimm.
- 1750 Le *Prospectus de l'Encyclopédie* précise les caractéristiques de l'œuvre à venir.  
Naissance de son second fils, qui meurt peu après de façon accidentelle.
- 1751 *Lettre sur les sourds et muets*.
- 1751-1757 Publication des tomes I à VII de l'*Encyclopédie*.
- 1752 La police saisit le manuscrit de *La Promenade du sceptique*.
- 1753 *De l'interprétation de la nature*. Naissance de Marie-Angélique, quatrième enfant de Diderot, la seule à atteindre l'âge adulte.
- 1754 D'octobre à décembre, voyage à Langres, auquel il fait référence dans l'*Entretien d'un père avec ses enfants*.

## Repères historiques et culturels

- 1755** Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*.
- 1756** Voltaire, *Poème sur le désastre de Lisbonne*, à la suite du tremblement de terre survenu à Lisbonne en 1755.
- 1758** Helvétius, *De l'esprit*.  
Rousseau, *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*.
- 1759** Voltaire, *Candide ou l'Optimisme*, conte philosophique.
- 1761** Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*.
- 1762** Rousseau, *Émile ou De l'éducation, Du contrat social*.  
Accession au trône de Catherine II de Russie, que Diderot a admirée et rencontrée.

## Vie et œuvre de l'auteur

- 1755** Rencontre avec Sophie Volland. Début de leur correspondance.  
Il commence à publier des textes dans la *Correspondance littéraire* de Grimm, périodique manuscrit, qui échappe à la censure du fait d'une diffusion très limitée.
- 1757** *Le Fils naturel*, drame bourgeois, suivi des *Entretiens sur Le Fils naturel*.
- 1757-1762** Difficultés de l'*Encyclopédie*. Après la tentative d'assassinat de Louis XV par Damiens, la censure se durcit. L'œuvre est condamnée par le Parlement et par le pape Clément XIII. Le privilège (autorisation d'imprimer, accordée par le roi en 1746) est supprimé en 1759.
- 1758** *Le Père de famille*, drame bourgeois, suivi de l'essai *De la poésie dramatique*. La première représentation à Paris a lieu en 1761.  
Rupture définitive avec Rousseau, après une période de brouille.
- 1759** Premier *Salon*, compte rendu d'exposition de peinture rédigé à la demande de Grimm pour la *Correspondance littéraire*.  
Entre 1759 et 1781, il en rédige neuf, au rythme d'un tous les deux ans. Le *Salon* de 1765 est suivi des *Essais sur la peinture*.  
Mort de son père. Il se rend à Langres, pour régler les questions relatives à l'héritage.
- 1760** *La Religieuse*, roman publié en 1796, après deux révisions (1780 et 1781).  
*Lettre sur la tolérance* à son frère l'abbé Diderot.
- 1761** Rencontre avec Jean-François Rameau, musicien qui lui inspire le personnage du *Neveu de Rameau*.  
*Éloge de Richardson*, en hommage au romancier anglais.
- 1762** *Le Neveu de Rameau*, roman révisé en 1773 et 1777, et publié en 1821.  
Préparation des *Additions aux pensées philosophiques*.

## Repères historiques et culturels

- 1763** Voltaire, *Traité sur la tolérance*, à la suite de la condamnation à mort du protestant Jean Calas. Vers 1765, il prend position en faveur d'un autre innocent, dans l'affaire Sirven.
- 1764-1769** Voltaire, *Dictionnaire philosophique*.
- 1766** Le chevalier de La Barre, accusé d'impiété, est exécuté.
- 1766-1769** Voyages du navigateur Bougainville (1729-1811). Son *Voyage autour du monde* paraît en 1771.
- 1767** Voltaire, *L'Ingénu*, conte philosophique.
- 1770** Baron d'Holbach, *Système de la nature*.

## Vie et œuvre de l'auteur

- 1764** Colère de Diderot face à la censure exercée par Le Breton sur les textes de l'*Encyclopédie*.
- 1765** Parution des dix derniers volumes de textes de l'*Encyclopédie*. *Jacques le Fataliste*, roman révisé en 1773 et publié en 1778. Catherine II lui achète sa bibliothèque, tout en lui en laissant la jouissance.
- 1769** *Le Rêve de d'Alembert*, dialogue philosophique publié en 1830.
- 1770** Voyage à Langres et rédaction du *Voyage à Bourbonne et à Langres*, ainsi que de l'*Entretien d'un père avec ses enfants*.
- 1771** *Principes philosophiques sur la matière et le mouvement*.
- 1772** Fin de la parution des volumes de planches de l'*Encyclopédie*. Fin de la rédaction de *Ceci n'est pas un conte* et de *Madame de La Carlière*, contes philosophiques. Il travaille au *Supplément au Voyage de Bougainville*, dialogue philosophique publié en 1773, puis en 1774, dans une version remaniée.
- 1773** Parution en volume de l'*Entretien d'un père avec ses enfants*, accompagné des *Deux Amis de Bourbonne*, dans *Contes moraux et nouvelles idylles de D... et Salomon Gessner*. Un article sur Garrick, comédien anglais, publié dans la *Correspondance littéraire*, devient le *Paradoxe sur le comédien* (1773-1778). Départ de Paris pour la Russie. Il rassemble ses notes de voyage dans son *Voyage en Hollande*.

## Repères historiques et culturels

- 1774** Mort de Louis XV. Début du règne de Louis XVI.
- 1775** Beaumarchais, *Le Barbier de Séville*.
- 1778** Mort de Voltaire (30 mai) et de Rousseau (3 juillet).
- 1782-1789** Rousseau, *Les Confessions*.
- 1784** Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro*.
- 1789** Prise de la Bastille. Début de la Révolution française.



## Vie et œuvre de l'auteur

- 1774** *Réfutation d'Helvétius*, essai critique sur l'ouvrage *De l'homme*, du philosophe Helvétius.  
*Principes de politique des souverains, Observations sur le Nakaz, Éléments de physiologie.*  
Retour de Saint-Petersbourg à La Haye, puis à Paris.
- 1776** *Entretien d'un philosophe avec la maréchale de \*\*\**, dialogue philosophique.
- 1777** Rédaction de *Est-il bon? Est-il méchant?*, comédie dont il écrit une nouvelle version en 1782.
- 1778** Fin de l'*Essai sur la vie de Sénèque*, publié après remaniement l'année suivante, sous le titre *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*. Une seconde édition paraît en 1782.
- 1780** Additions à *Jacques le Fataliste*.
- 1782** Addition à la *Lettre sur les aveugles*.
- 1784** Quelques mois après le décès de Sophie Volland, le 31 juillet, Diderot meurt d'une attaque d'apoplexie.
- 1785** Sa bibliothèque et ses manuscrits sont transférés à Saint-Petersbourg.



© Photo : by permission of the Voltaire Foundation, University of Oxford

■ Jean Huber (1721-1786), *Le Souper des philosophes* (1772 ou 1773). Au centre, levant la main, Voltaire ; à sa droite, d'Alembert et La Harpe ; à sa gauche, Jean Huber lui-même, Sophie d'Houdetot (cachée) et Saint-Lambert ; à l'extrémité droite de la table, Diderot, de profil ; à sa gauche Marmontel.

# Entretien d'un père avec ses enfants

ou Du danger de se mettre  
au-dessus des lois



Mon père<sup>1</sup>, homme d'un excellent jugement, mais homme pieux<sup>2</sup>, était renommé dans sa province pour sa probité rigoureuse<sup>3</sup>. Il fut, plus d'une fois, choisi pour arbitre entre ses concitoyens; et des étrangers qu'il ne connaissait pas lui  
5 confièrent souvent l'exécution de leurs dernières volontés. Les pauvres pleurèrent sa perte, lorsqu'il mourut. Pendant sa maladie, les grands et les petits<sup>4</sup> marquèrent l'intérêt qu'ils prenaient à sa conservation<sup>5</sup>. Lorsqu'on sut qu'il approchait de sa fin, toute la ville fut attristée. Son image sera toujours  
10 présente à ma mémoire; il me semble que je le vois dans son fauteuil à bras, avec son maintien<sup>6</sup> tranquille et son visage serein. Il me semble que je l'entends encore. Voici l'histoire d'une de nos soirées, et un modèle<sup>7</sup> de l'emploi des autres.

---

1. Didier Diderot (1685-1759), maître coutelier à Langres, ville natale de son fils Denis.

2. **Pieux** : qui a de la piété, qui est attaché à la religion et aux pratiques religieuses.

3. **Probité rigoureuse** : grande honnêteté.

4. **Les grands et les petits** : ceux qui sont d'une condition sociale élevée et ceux qui sont d'une condition sociale modeste.

5. **À sa conservation** : à la conservation de sa vie.

6. **Maintien** : manière de se tenir, attitude.

7. **Modèle** : exemple.

15 C'était en hiver. Nous étions assis autour de lui, devant le feu, l'abbé<sup>1</sup>, ma sœur<sup>2</sup> et moi. Il me disait, à la suite d'une conversation sur les inconvénients de la célébrité : « Mon fils, nous avons fait tous les deux du bruit dans le monde, avec cette différence que le bruit que vous faisiez avec votre outil vous ôtait le repos ; et que celui que je faisais avec le mien ôtait le repos aux autres<sup>3</sup>. »  
20 Après cette plaisanterie, bonne ou mauvaise, du vieux forgeron, il se mit à rêver, à nous regarder avec une attention tout à fait marquée, et l'abbé lui dit : « Mon père, à quoi rêvez-vous ?

– Je rêve, lui répondit-il, que la réputation d'homme de bien<sup>4</sup>,  
25 la plus désirable de toutes, a ses périls, même pour celui qui la mérite. » Puis, après une courte pause, il ajouta : « J'en frémis encore, quand j'y pense... Le croiriez-vous, mes enfants ? Une fois dans ma vie, j'ai été sur le point de vous ruiner ; oui, de vous ruiner de fond en comble.

L'ABBÉ

30 Et comment cela ?

MON PÈRE

Comment ? Le voici...

Avant que je commence (*dit-il à sa fille*), sœurlette, relève mon oreiller qui est descendu trop bas ; (*à moi*) et toi, ferme les pans de ma robe de chambre, car le feu me brûle les jambes... Vous  
35 avez tous connu le curé de Thivet<sup>5</sup>.

---

1. Il s'agit de Didier Pierre Diderot (1722-1787), frère cadet de Denis, avec lequel ce dernier n'a pas de bonnes relations.

2. Il s'agit de Denise Diderot (1715-1797), qui s'entend bien avec son frère Denis.

3. Jeu de mots sur « bruit » : le terme désigne à la fois la manifestation sonore produite par l'outil du coutelier que fut le père de Denis Diderot (sens propre), et la renommée acquise par une personne, ici, le philosophe, grâce à la publication de ses œuvres (sens figuré).

4. **Homme de bien** : homme honnête, respectueux de ses devoirs moraux.

5. **Thivet** : village de Haute-Marne, situé entre Chaumont et Langres.

MA SŒUR

Ce bon vieux prêtre, qui, à l'âge de cent ans, faisait ses quatre lieues<sup>1</sup> dans la matinée ?

L'ABBÉ

Qui s'éteignit à cent et un ans, en apprenant la mort d'un frère qui demeurait avec lui, et qui en avait quatre-vingt-dix-neuf ?

MON PÈRE

40 Lui-même.

L'ABBÉ

Eh bien ?

MON PÈRE

Eh bien, ses héritiers, gens pauvres et dispersés sur les grands chemins, dans les campagnes, aux portes des églises où ils mendiaient leur vie, m'envoyèrent une procuration<sup>2</sup>, qui  
45 m'autorisait à me transporter sur les lieux, et à pourvoir à la sûreté des effets<sup>3</sup> du défunt curé leur parent. Comment refuser à des indigents<sup>4</sup> un service que j'avais rendu à plusieurs familles opulentes<sup>5</sup> ? J'allai à Thivet ; j'appelai la justice<sup>6</sup> du lieu ; je fis apposer les scellés<sup>7</sup>, et j'attendis l'arrivée des héritiers. Ils ne tardè-  
50 rent pas à venir ; ils étaient au nombre de dix à douze. C'étaient des femmes sans bas, sans souliers, presque sans vêtements, qui tenaient contre leur sein des enfants entortillés de leurs mauvais<sup>8</sup> tabliers ; des vieillards couverts de haillons qui s'étaient traînés

---

1. **Lieue** : ancienne unité de longueur, équivalant approximativement à 4 kilomètres. Quatre lieues (soit environ 16 kilomètres) constituent donc une distance plus que respectable pour un homme de cent ans.

2. **Procuration** : document par lequel on autorise quelqu'un à agir à sa place.

3. **Effets** : affaires, biens, vêtements.

4. **Indigents** : pauvres.

5. **Opulentes** : riches.

6. **Justice** : le(s) représentant(s) de la justice.

7. **Scellés** : cachets de cire apposés par le représentant de la justice pour garantir la fermeture d'un document (lettre...) ou d'une porte.

8. **Mauvais** : en mauvais état.

jusque-là, portant sur leurs épaules, avec un bâton, une poignée  
55 de guenilles enveloppées dans une autre guenille; le spectacle de  
la misère la plus hideuse. Imaginez, d'après cela, la joie de ces  
héritiers à l'aspect d'une dizaine de mille francs qui revenait à  
chacun d'eux; car, à vue de pays<sup>1</sup>, la succession du curé pouvait  
aller à une centaine de mille francs au moins. On lève les scellés.  
60 Je procède, tout le jour, à l'inventaire des effets. La nuit vient. Ces  
malheureux se retirent; je reste seul. J'étais pressé de les mettre  
en possession de leurs lots<sup>2</sup>, de les congédier, et de revenir à mes  
affaires. Il y avait sous un bureau un vieux coffre, sans couver-  
cle et rempli de toutes sortes de paperasses; c'étaient de vieilles  
65 lettres, des brouillons de réponses, des quittances surannées<sup>3</sup>, des  
reçus de rebut<sup>4</sup>, des comptes de dépenses, et d'autres chiffons<sup>5</sup> de  
cette nature; mais, en pareil cas, on lit tout, on ne néglige rien. Je  
touchais à la fin de cette ennuyeuse révision, lorsqu'il me tomba  
sous les mains un écrit assez long; et cet écrit, savez-vous ce que  
70 c'était? Un testament! un testament signé du curé! Un testa-  
ment, dont la date était si ancienne, que ceux qu'il en nommait  
exécuteurs<sup>6</sup> n'existaient plus depuis vingt ans! Un testament où  
il rejetait les pauvres qui dormaient autour de moi, et instituait  
légataires universels<sup>7</sup> les Frémin, ces riches libraires de Paris, que  
75 tu dois connaître, toi. Je vous laisse à juger de ma surprise et de  
ma douleur; car, que faire de cette pièce? La brûler? Pourquoi

---

1. **À vue de pays** : d'après ce qu'en pensaient les habitants du pays.

2. **Lots** : parts de l'héritage.

3. **Quittances** : documents par lesquels un créancier (celui qui prête de l'argent) atteste qu'il a reçu une certaine somme de son débiteur (celui qui a emprunté de l'argent); ici, les quittances sont **surannées**, ce qui signifie qu'elles n'ont plus aucune valeur car elles sont très anciennes.

4. **Rebut** : chose bonne à jeter, sans intérêt.

5. **Chiffons** : documents sans intérêt, vieux papiers.

6. **Exécuteurs** : personnes qui exécutent les volontés que le défunt a exprimées sur son testament de son vivant.

7. **Légataires universels** : héritiers de tous les biens.



non ? N'avait-elle pas tous les caractères de la réprobation<sup>1</sup> ? Et l'endroit où je l'avais trouvée, et les papiers avec lesquels elle était confondue et assimilée, ne déposaient-ils pas assez fortement contre elle<sup>2</sup>, sans parler de son injustice révoltante ? Voilà ce que je me disais en moi-même ; et me représentant en même temps la désolation de ces malheureux héritiers spoliés<sup>3</sup>, frustrés de leur espérance, j'approchais tout doucement le testament du feu ; puis, d'autres idées croisaient les premières, je ne sais quelle frayeur de me tromper dans la décision d'un cas aussi important, la méfiance de mes lumières<sup>4</sup>, la crainte d'écouter plutôt la voix de la commisération<sup>5</sup>, qui criait au fond de mon cœur, que celle de la justice, m'arrêtaient subitement ; et je passai le reste de la nuit à délibérer<sup>6</sup> sur cet acte inique<sup>7</sup> que je tins plusieurs fois au-dessus de la flamme, incertain si je le brûlerais ou non. Ce dernier parti<sup>8</sup> l'emporta ; une minute plus tôt ou plus tard, c'eût été le parti contraire. Dans ma perplexité, je crus qu'il était sage de prendre le conseil de quelque personne éclairée. Je monte à cheval dès la pointe du jour ; je m'achemine à toutes jambes vers la ville ; je passe devant la porte de ma maison, sans y entrer ; je descends au séminaire<sup>9</sup> qui était alors occupé par des Oratoriens<sup>10</sup>, entre lesquels il y en avait un distingué par la sûreté de ses

---

**1. Les caractères de la réprobation** : les caractéristiques de ce que l'on doit réprouver moralement.

**2. Ne déposaient-ils pas assez fortement contre elle** : ne témoignaient-ils pas assez fortement contre sa validité ?

**3. Spoliés** : dépossédés, dépouillés.

**4. Mes lumières** : mon intelligence, mes connaissances.

**5. Commisération** : pitié.

**6. Délibérer** : réfléchir.

**7. Inique** : injuste.

**8. Ce dernier parti** : cette deuxième solution, ce choix de ne pas le brûler.

**9. Séminaire** : lieu de formation des prêtres.

**10. Oratoriens** : membres de l'Oratoire, congrégation religieuse fondée en 1611, en France, par Pierre de Bérulle (1575-1629). Il s'agit d'un ordre séculier qui s'est particulièrement consacré à l'enseignement.

lumières et la sainteté de ses mœurs : c'était un père Bouin, qui a laissé dans le diocèse<sup>1</sup> la réputation du plus grand casuiste<sup>2</sup>.»

100 Mon père en était là, lorsque le docteur Bissei entra : c'était l'ami et le médecin de la maison. Il s'informa de la santé de mon père, lui tâta le pouls, ajouta, retrancha à son régime<sup>3</sup>, prit une chaise, et se mit à causer avec nous.

105 Mon père lui demanda des nouvelles de quelques-uns de ses malades, entre autres d'un vieux fripon<sup>4</sup> d'intendant d'un M. de La Mésangère, ancien maire de notre ville. Cet intendant avait mis le désordre [et le feu] dans les affaires de son maître, avait fait de faux emprunts sous son nom, avait égaré des titres<sup>5</sup>, s'était approprié des fonds<sup>6</sup>, avait commis une infinité de friponneries  
110 dont la plupart étaient avérées, et il était à la veille de subir une peine infamante<sup>7</sup>, sinon capitale<sup>8</sup>. Cette affaire occupait alors toute la province. Le docteur lui dit que cet homme était fort mal, mais qu'il ne désespérait pas de le tirer d'affaire.

MON PÈRE

C'est un très mauvais service à lui rendre.

MOI

115 Et une très mauvaise action à faire.

LE DOCTEUR BISSEI

Une mauvaise action ! Et la raison, s'il vous plaît ?

---

1. **Diocèse** : dans l'Église, circonscription placée sous la direction d'un évêque ou d'un archevêque.

2. **Casuiste** : spécialiste de théologie morale, chargé de résoudre les cas de conscience.

3. **Régime** : ensemble de prescriptions en matière d'alimentation.

4. **Fripon** : escroc, individu malhonnête.

5. **Titres** : documents établissant un droit. Un titre de propriété donne droit au propriétaire de jouir librement de son bien.

6. **Fonds** : propriétés immobilières.

7. **Peine infamante** : peine honteuse, qui ruine la réputation.

8. **Capitale** : peine capitale, c'est-à-dire de mort.

MOI

C'est qu'il y a tant de méchants dans ce monde, qu'il n'y faut pas retenir ceux à qui il prend envie d'en sortir.

LE DOCTEUR BISSEI

120 Mon affaire est de le guérir, et non de le juger ; je le guérirai, parce que c'est mon métier ; ensuite le magistrat le fera pendre, parce que c'est le sien.

MOI

125 Docteur, mais il y a une fonction commune à tout bon citoyen, à vous, à moi, c'est de travailler de toute notre force à l'avantage de la république ; et il me semble que ce n'en est pas un pour elle que le salut d'un malfaiteur, dont incessamment<sup>1</sup> les lois la délivreront.

LE DOCTEUR BISSEI

Et à qui appartient-il de le déclarer malfaiteur ? Est-ce à moi ?

MOI

Non, c'est à ses actions.

LE DOCTEUR BISSEI

130 Et à qui appartient-il de connaître de ses actions ? Est-ce à moi ?

MOI

135 Non ; mais permettez, docteur, que je change un peu la thèse, en supposant un malade dont les crimes soient de notoriété publique. On vous appelle ; vous accourez, vous ouvrez les rideaux, et vous reconnaissez Cartouche ou Nivet<sup>2</sup>. Guérez-vous Cartouche ou Nivet ?...

---

1. **Incassamment** : prochainement, très bientôt.

2. **Nivet** et Louis Dominique Bourguignon, dit **Cartouche**, sont de célèbres brigands. Cartouche fut condamné au supplice de la roue et mourut en 1721. Nivet fut exécuté le 1<sup>er</sup> juin 1729.

Le docteur Bissei, après un moment d'incertitude, répondit ferme<sup>1</sup> qu'il le guérirait; qu'il oublierait le nom du malade, pour ne s'occuper que du caractère de la maladie; que c'était la seule chose dont il<sup>2</sup> lui fût permis de connaître; que s'il faisait  
140 un pas au-delà, bientôt il ne saurait plus où s'arrêter; que ce serait abandonner la vie des hommes à la merci de l'ignorance, des passions, du préjugé, si l'ordonnance devait être précédée de l'examen de la vie et des mœurs du malade. «Ce que vous me dites de Nivet, un janséniste<sup>3</sup> me le dira d'un moliniste<sup>4</sup>, un  
145 catholique d'un protestant<sup>5</sup>. Si vous m'écartez du lit de Cartouche, un fanatique m'écartera du lit d'un athée. C'est bien assez que d'avoir à doser le remède, sans avoir encore à doser la méchanceté qui permettrait ou non de l'administrer...

– Mais, docteur, lui répondis-je, si après votre belle cure<sup>6</sup>,  
150 le premier essai que le scélérat fera de sa convalescence, c'est d'assassiner votre ami, que direz-vous? Mettez la main sur la conscience; ne vous repentirez-vous point de l'avoir guéri? Ne vous écrierez-vous point avec amertume: «Pourquoi l'ai-je secouru! Que ne le laissai-je mourir!» N'y a-t-il pas là de quoi  
155 empoisonner le reste de votre vie?

---

**1. Ferme** (adjectif employé en tant qu'adverbe): avec fermeté, fermement.

**2. Dont il**: qu'il.

**3. Janséniste**: défenseur du jansénisme, mouvement religieux qui s'est développé à partir du XVII<sup>e</sup> siècle en France. Les jansénistes s'opposent aux molinistes, en particulier sur la question de la grâce. Pour eux, l'homme a hérité du péché d'Adam et ne peut à lui seul prétendre faire son salut. La grâce est le fruit de la volonté gratuite de Dieu et ne dépend aucunement de la nature des actes commis par l'homme. Seuls les élus de Dieu sont sauvés en vertu de sa volonté gratuite et imprédictible.

**4. Moliniste**: défenseur du molinisme, doctrine contemporaine du jansénisme. Les molinistes soutiennent une position plus souple que les jansénistes sur les questions de la morale et de la grâce, en insistant sur la liberté de l'homme, capable d'assurer son salut par sa volonté et par ses œuvres.

5. Le catholicisme et le protestantisme se sont très violemment opposés lors des guerres de Religion au XVI<sup>e</sup> siècle et jusque dans les années 1620.

**6. Cure**: soin (sens médical).

## LE DOCTEUR BISSEI

Assurément, je serai consumé de douleur ; mais je n'aurai point de remords.

### MOI

Et quels remords pourriez-vous avoir, je ne dis point d'avoir tué, car il ne s'agit pas de cela ; mais d'avoir laissé périr un chien  
160 enragé ? Docteur, écoutez-moi. Je suis plus intrépide que vous ; je ne me laisse point brider par de vains raisonnements. Je suis médecin. Je regarde mon malade ; en le regardant, je reconnais un scélérat, et voici le discours que je lui tiens : “Malheureux, dépêche-toi de mourir ; c'est tout ce qui peut t'arriver de mieux  
165 pour les autres et pour toi. Je sais bien ce qu'il y aurait à faire pour dissiper ce point de côté qui t'opprime, mais je n'ai garde de l'ordonner<sup>1</sup> ; je ne hais pas assez mes concitoyens, pour te renvoyer de nouveau au milieu d'eux, et me préparer à moi-même une douleur éternelle par les nouveaux forfaits que tu commet-  
170 trais. Je ne serai point ton complice. On punirait celui qui te recèle<sup>2</sup> dans sa maison, et je croirais innocent celui qui t'aurait sauvé ! Cela ne se peut. Si j'ai un regret, c'est qu'en te livrant à la mort je t'arrache au dernier supplice. Je ne m'occuperai point de rendre à la vie celui dont il m'est enjoint par l'équité<sup>3</sup> naturelle, le  
175 bien de la société, le salut de mes semblables, d'être le dénonciateur. Meurs, et qu'il ne soit pas dit que par mon art<sup>4</sup> et mes soins il existe un monstre de plus.”

## LE DOCTEUR BISSEI

Bonjour, papa. Ah ça, moins de café après dîner, entendez-vous ?

---

1. **Je n'ai garde de l'ordonner** : je m'abstiens soigneusement de faire une ordonnance.

2. **Recèle** : cache.

3. **Équité** : justice.

4. La médecine a longtemps été considérée comme un art.

# DOSSIER

- **Avez-vous bien lu ?**
- **Parcours de lecture**
- **Les combats du siècle des Lumières contre l'injustice**
- **Les armes littéraires des combats contre l'injustice (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)**
- **Utopies et lois naturelles : un idéal de justice ?**

## Avez-vous bien lu ?

Répondez aux questions suivantes après avoir lu la présentation du volume et le texte de Diderot.

1. Dans quel mouvement culturel européen le texte de Diderot s'inscrit-il ? Donnez quelques traits caractéristiques de ce mouvement.
2. Citez quelques injustices contre lesquelles les philosophes contemporains de Diderot se sont battus.
3. Quel est le projet intellectuel très ambitieux auquel Diderot a consacré plusieurs années de sa vie ? Précisez quel était l'objectif essentiel de ce projet.
4. À quel(s) événement(s) de sa propre existence Diderot fait-il référence dans *l'Entretien d'un père avec ses enfants* ?
5. Quelles personnes de sa famille Diderot met-il en scène dans son œuvre ?
6. À quel(s) genre(s) appartient le texte ?
7. Citez des œuvres de Diderot comparables à *l'Entretien d'un père avec ses enfants*, du point de vue du genre.
8. De quelle manière le père règle-t-il le problème posé par la succession du curé de Thivet ?
9. Avant de prendre sa décision, à qui le père demande-t-il un conseil ?
10. Le père assume-t-il paisiblement sa décision ?
11. De quelle manière Frémin, riche libraire parisien, est-il décrit ?
12. Que vient faire le docteur Bissei chez le père ?
13. Le docteur Bissei accepte-t-il de soigner les criminels ? Pourquoi ?
14. Le philosophe approuve-t-il cette position ?
15. Expliquez en quelques mots la situation du chapelier.
16. Quelle somme le chapelier a-t-il « volée » ?
17. Où le chapelier veut-il partir ?
18. Qui est le *calzolaio* de Messine ?

19. Le philosophe considère-t-il qu'il faut toujours obéir à la loi, ou qu'il est possible de désobéir lorsque celle-ci est injuste ?

20. D'après son père, est-il souhaitable que la majorité des hommes adoptent la position du philosophe par rapport à la loi ?

## Parcours de lecture

### 1. Des difficultés d'être un « homme de bien »

*L'incipit* (début du texte), de « Mon père, homme d'un excellent jugement » à « Ce dernier parti l'emporta ; une minute plus tôt ou plus tard, c'eût été le parti contraire » (l. 1-92, p. 45-49).

#### 1. La situation initiale : le souci de la vraisemblance

A. Montrez de quelle manière Diderot inscrit son récit-cadre dans le temps et dans l'espace.

B. Montrez que le récit du père s'ancre lui aussi dans un cadre réaliste. Précisez les éléments qui relèvent de la description de la procédure légale, en matière d'héritage.

C. Relevez les personnages en présence. Analysez en particulier les éléments qui composent déjà un portrait du père.

#### 2. Les plaisirs d'une conversation au coin du feu

A. Comment Diderot parvient-il à créer du dynamisme dans cet *incipit* et à attirer d'emblée l'attention et la curiosité du lecteur ? Analysez par exemple l'alternance entre dialogue et récit, le rythme et l'enchaînement des répliques.

B. Analysez le rôle de la plaisanterie initiale.

C. La variété de tons : de l'humour au registre pathétique. Analysez la description des héritiers supposés du curé de Thivet. Montrez que l'insistance sur leur pauvreté contribue à créer un effet d'attente, le lecteur s'interrogeant sur leurs réactions à l'annonce du contenu du testament.



### 3. L'enjeu de l'œuvre : justice et morale

- A. Montrez que la question de la morale est introduite dès le début du texte, à travers la figure du père.
- B. Explicitiez le dilemme face auquel le père se trouve, sur la question de l'héritage du curé de Thivet.
- C. De quelle manière Diderot traduit-il la difficulté que le père éprouve pour prendre une décision ? Analysez notamment les types de phrases figurant dans son récit, en vous intéressant aux émotions qu'elles traduisent.

## 2. Morale et déontologie médicale

De « Mon père lui demanda des nouvelles de quelques-uns de ses malades » à « Meurs, et qu'il ne soit pas dit que par mon art et mes soins il existe un monstre de plus » (l. 104-177, p. 50-53).

### 1. Le dynamisme du dialogue

- A. Analysez les variations dans les différentes formes de discours rapporté. Montrez la vivacité de l'enchaînement des répliques à partir d'un jeu de questions-réponses ou de reprises de mots. Quel est l'effet produit par l'inscription du discours direct dans la réplique du philosophe ?
- B. Montrez de quelle manière Diderot nous renseigne sur le ton des répliques, sur les réactions et sur l'attitude des différents interlocuteurs.
- C. Montrez que l'écriture s'efforce de rendre le caractère oral et la vivacité du dialogue (phrases courtes, syntaxe elliptique, par exemple).

### 2. Un dialogue argumentatif à partir d'un cas concret

- A. Analysez le portrait de l'intendant de M. de La Mésangère. Montrez que Diderot ne laisse aucun doute sur la culpabilité du malade, afin d'orienter le débat sur les principes censés guider l'attitude du médecin.
- B. Citez l'ensemble des exemples évoqués dans l'extrait et analysez leur rôle. Quel intérêt ont-ils par rapport à une argumentation plus abstraite ? Montrez que la succession des exemples obéit à une gradation, les méfaits envisagés étant de plus en plus inexcusables.

C. Analysez la différence de stratégie, dans le dialogue argumentatif, entre le docteur et le philosophe. Montrez que le docteur cherche à définir une position de principe et à convaincre, alors que le philosophe fait davantage appel aux émotions, afin de persuader ses interlocuteurs de la légitimité de son point de vue.

### 3. La déontologie du médecin à l'épreuve du questionnement moral

A. Expliquez le cas de conscience face auquel se trouve le médecin. Montrez que, en soignant le malfaiteur, il respecte les exigences que lui impose sa fonction.

B. Pour la société, quel est l'intérêt d'établir une distinction radicale entre la figure du juge et celle du médecin ? Quel risque, pointé par le docteur Bissei, ferait courir à la collectivité une confusion entre les deux fonctions ? Expliquez les allusions aux conflits entre les jansénistes et les molinistes, les catholiques et les protestants.

C. Expliquez la position du philosophe. Montrez qu'il prend une position opposée à celle du docteur Bissei, mais que l'un et l'autre se rejoignent dans le souci de l'intérêt individuel du malfaiteur ou du criminel, et surtout de l'intérêt collectif.

## 3. Le drame de l'injustice

De « Quelle scène, quelle scène, mes enfants, que celle qui suivit ! » à « quel homme que ce Frémin ! » (l. 320-370, p. 60-62).

### 1. Le drame de la misère

A. Analysez la structure du passage. Montrez qu'après une scène d'exposition, le père fait naître un espoir, dont le dénouement confirme la vanité.

B. Montrez que Diderot, critique d'art, développe une esthétique du tableau et donne à voir le spectacle de la pauvreté des héritiers dépossédés de l'héritage du curé de Thivet.

C. Montrez que l'extrait est dominé par le registre pathétique et qu'il vise à émouvoir le lecteur.

Création maquette intérieure :  
Sarbacane Design.

Composition : In Folio.

Dépôt légal : mai 2010

Numéro d'édition : L.01EHRN000267.N001

## ENTRETIEN D'UN PÈRE AVEC SES ENFANTS

ou Du danger de se mettre au-dessus des lois

DIDEROT

Faut-il respecter la loi même lorsqu'elle est injuste? C'est à cette épineuse question que tentent de répondre le père de Diderot et ses enfants réunis à ses côtés, dans une conversation sans cesse interrompue par de nombreuses visites.

À mi-chemin entre le dialogue et le conte philosophique, l'œuvre invite le lecteur à réfléchir à son rapport à la loi, à partir de cas concrets, inspirés du quotidien.

Et Diderot de rappeler que l'intérêt collectif ne saurait en aucun cas être sacrifié à l'intérêt individuel, dans la démarche audacieuse et nécessairement exceptionnelle qui consiste pour un citoyen à « se mettre au-dessus des lois ».

**Le dossier de l'édition propose d'étudier plusieurs passages clés de l'œuvre. Il prolonge la lecture par trois groupements de textes (« Les combats du siècle des Lumières contre l'injustice », « Les armes littéraires des combats contre l'injustice » et les utopies, comme modèles possibles de justice).**

Présentation et dossier  
par Laurence Rauline

